4 Les Bastides Gouiran
Chemin de la Colle
13480 CABRIES

ASSOCIATION LES BASTIDES GOUIRAN

Cabriès, le 4 septembre 2004

NOTE D'INFORMATIONS N°2

Vous trouverez ci-après quelques informations concernant la vie de notre Association et celle du village de Cabriès.

L'ASSOCIATION

L'avocat en charge des relations avec SEFAM II a entamé ces démarches. Suite à un premier courrier daté du 6 juillet, M. Ripert lui a répondu en annonçant son intention de faire l'éclairage en septembre, l'enrobée en novembre et les espaces verts par la suite. Réponse lui a été faite, daté du 28 juillet, lui demandant un calendrier précis n'excédant pas le 15 octobre pour la réalisation de la totalité des travaux. A ce jour, nous n'avons eu aucun écho suite à ce courrier.

Histoire de marquer la rentrée, un « Apéro » est prévu ce samedi **11 septembre à 18H00**. Chacun amènera selon ces envies à « boire » ou à « grignoter ». Tables ou tréteaux seront les bienvenus. Rendez-vous sur l'espace « vert » en haut du lotissement. Tous les habitants et propriétaires du lotissement sont les bienvenus.

Il existe un répertoire du lotissement. Nous profitons de cet événement pour le mettre à jour. Pour ceux qui le souhaite, merci de compléter les « cases vides ».

LA VIE A CABRIES

La coordination d'associations s'est réunie le 31 août dernier pour évoquer le projet Kiddy Parc. Notez pour l'essentiel que la pétition a recueilli 1 634 signatures soit 24% du corps électoral et qu'elle sera remise au Maire lors d'un rendez vous. Le Maire sera interrogé par la délégation des 15 associations sur la suite qu'il projette. Un communiqué à la presse rédigé collectivement par les représentants des associations suivra.

Lors de cette réunion, il a été donné lecture d'un courrier du Maire en réponse à des questions écrites de l'ADSR. Il apparaît qu'il abandonne le projet de parc dans la zone du golf parce que cette implantation est incompatible avec un golf 9 trous pour des raisons :

- D'exigence de terrains par les promoteurs du golf,
- De sécurité,
- D'accès.

Cependant, il ne demande au promoteur du parc que de surseoir à l'implantation. Pour la coordination, le projet peut être repris sur un autre endroit de la commune puisque le bail signé n'est pas résilié. La demande de referendum et l'exigence d'abandon du projet sur tout lieu de la commune sont donc toujours d'actualité.

Bonne rentrée à tous.

Demain s'invente aujourd'hui